



Politique d’approvisionnement écologique des biens et des services

Au Nouveau-Brunswick, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est responsable de l'approvisionnement en biens et services pour la partie 1 (ministères et agences), la partie 2 (écoles et districts scolaires) et les régies régionales de la santé (RRS) du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB).

La politique découle *du Plan d'action sur les changements climatiques du GNB : La transition vers une économie à faibles émissions de carbone*, et soutient les efforts du GNB pour relever les défis et saisir les opportunités que présente le changement climatique. Un objectif clé de cette politique est d'encourager une culture " Pensez vert " lors de l'acquisition de biens et de services pour le GNB.

Cette politique, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2022, s'applique à l'approvisionnement en biens et services (à l'exclusion de la construction) pour la partie 1 et la partie 2 du GNB et pour les RRS. Cette politique n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux achats effectués précédemment, ni à tout processus d'approvisionnement déjà en cours avant cette date.

Les questions ou préoccupations relatives à l'application de cette politique peuvent être envoyées à Service Nouveau-Brunswick à l'adresse NBON@snb.ca.

Table des matières

1. Objectif de la stratégie.....	2
2. Définition	2
3. Principes.....	2
4. Politique.....	3
5. Liste des possibilités d’approvisionnement écologique à fort impact	4

1. Objectif de la stratégie

L'objectif de la politique d'approvisionnement écologique est de favoriser l'approvisionnement en biens et services ayant un impact environnemental réduit, en veillant à ce que la performance environnementale soit prise en compte de manière significative, au même titre que les autres exigences. Il s'agit d'encourager une culture de pensée écologique lors de l'acquisition de biens et de services pour le GNB.

2. Définition

Approvisionnement écologique – Approvisionnement en produits et en services ayant un impact environnemental réduit par rapport à des produits et à des services concurrents utilisés dans le même objectif. Les considérations liées à l'impact environnemental comprennent, sans toutefois s'y limiter, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion de l'eau, la réduction des déchets et le soutien de la réutilisation et du recyclage, l'utilisation de ressources renouvelables, la réduction des déchets dangereux, la réduction des substances toxiques et dangereuses, et la biodiversité.

3. Principes

Dans la mesure du possible, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à :

- Prendre en compte les répercussions environnementales des biens et des services dans les processus d'approvisionnement afin de cerner et d'évaluer les risques et les possibilités environnementaux liés à des achats spécifiques.
- Intégrer de manière significative les exigences environnementales appropriées dans les documents d'appel d'offres.
- S'assurer que les répercussions environnementales sont évaluées de manière appropriée dans le cadre des évaluations des appels d'offres.

4. Politique

Lors de ses achats, le GNB tiendra compte de toutes les questions environnementales ou de durabilité pertinentes, mais l'accent sera mis sur les biens et les services qui :

- Réduisent les émissions de gaz à effet de serre – pour réduire les émissions provenant des bâtiments, du transport et du cycle de vie des produits.
- Réduisent la consommation d'énergie – pour maximiser l'efficacité énergétique pour l'équipement, le fonctionnement des bâtiments et les véhicules de la flotte.
- Réduisent les déchets – pour réduire le nombre d'emballages et d'articles à usage unique; améliorer le recyclage et le détournement des déchets; et choisir des biens de haute qualité et durables conçus pour durer plus longtemps.
- Conservent l'eau – pour utiliser moins d'eau et améliorer la qualité de l'eau par la prévention de la pollution.
- Encouragent l'utilisation de matériaux et de produits chimiques moins nocifs – pour réduire l'utilisation de toxines et de produits chimiques dangereux.

L'accent sera également mis sur l'acquisition de biens et de services qui représentent [une opportunité d'approvisionnement écologique à fort impact](#). Les critères de sélection pour ces biens et services comprennent ce qui suit :

- Volume élevé/valeur élevée – Biens et services achetés en quantités importantes dans l'ensemble du GNB, ou en volume élevé par une entité.
- Risque/occasion environnemental – Biens et services qui présentent un risque environnemental important ou qui peuvent réduire de manière significative une empreinte environnementale.
- Profil public significatif – Biens et services ayant une valeur élevée (symbolique ou réelle) auprès du public ou d'autres intervenants internes ou externes.
- Marché mature – Biens et services dont la qualité et la disponibilité sur le marché d'un bien environnemental ont été prouvées.
- Certification par un tiers – Biens et services bénéficiant d'une certification indépendante reconnue.

5. Liste des possibilités d’approvisionnement écologique à fort impact

Biens/services	Risques	Possibilités
Équipement électronique	Emballage, énergie, élimination	Écocertification, haute efficacité énergétique, pièces recyclables, location
Fournitures de bureau	Emballage, déchets et élimination	Emballage réduit, contenu recyclé élevé, écocertifié
Meubles de bureau	Emballage, toxicité dans les mousses, utilisation de fibres vierges	Réduction de l’emballage, conception en vue d’une réparation ou d’un don en fin de vie, contenu matériel non toxique, recyclé ou réutilisé, bois provenant de forêts certifiées gérées de manière durable
Fournitures de nettoyage	Questions de toxicité (p. ex. contamination de l’eau), produits chimiques, répercussions sur la santé humaine, emballages, déchets	Certifications écologiques ou biodégradables, emballage/stockage en vrac
Services papier et d’impression	Fibre provenant de forêts menacées, blanchiment, déchets	Contenu recyclé, écocertification, non blanchi, minimisation de la consommation
Biens et services pour l’entretien et l’aménagement des bâtiments	Consommation d’énergie, émissions de GES, peintures chimiques, déchets	Fibres et peintures non toxiques, utilisation de l’aménagement des bureaux pour maximiser l’efficacité, matériaux recyclés
Composants du bâtiment	Consommation d’énergie et d’eau	Efficacité énergétique
Services de buanderie	Utilisation de l’eau, produits chimiques toxiques, consommation d’énergie, émissions de GES dues au transport	Équipement écoénergétique, détergents non toxiques, technologie de conservation de l’eau
Véhicules et carburants	Émissions de GES, pollution atmosphérique, déchets de matériaux en fin de vie de véhicule	Véhicules à faibles émissions, passage à des carburants plus propres, optimisation des itinéraires, coût total de possession, matériaux recyclés
Vêtements et linge	Émissions de gaz à effet de serre provenant de la production, travail non éthique, utilisation de produits chimiques dans la production, matériaux synthétiques, déchets	Certification du commerce équitable, fabrication à partir de matériaux recyclés/réutilisés, écocertifications pour les vêtements et les textiles